

## VIS-TA-VILLE



Le Salon des Maires propose des espaces Vis-ta-ville.

Ces espaces démultipliés au cœur des secteurs du salon, permettent de mettre en scène les pratiques, démontrer les réalisations et les usages de ces lieux ainsi que leurs relais vers les activités courantes de la ville et de ses habitants. Elles favorisent le dialogue entre acteurs et mettent en valeur les synergies entre secteurs autour des transformations écologiques, sociales, économiques et numériques.



Découvrir le programme complet en scannant ce QR code

## La Maison de Santé, Pavillon 6

Face à la désertification médicale, les collectivités locales se mobilisent pour renforcer l'offre de soins sur leurs territoires, souvent marqués par une population vieillissante. Pour éviter aux habitants de parcourir de longues distances, des alternatives viennent en soutien aux structures de soins parfois éloignées.

La Maison de Santé, au cœur du secteur du « Vivre ensemble », met en lumière des solutions permettant de pallier ce déficit, comme la consultation à distance via des outils numériques adaptés à la télémédecine, des offres de soins itinérantes dans les zones isolées, ou encore la solidarité entre médecins. Les collectivités expriment de nombreuses attentes afin de déployer des solutions efficaces et flexibles, capables de répondre aux besoins médicaux et paramédicaux locaux.

## Retrouver les exposants de l'espace :

HOMEDOC	J42.3
ICIGROUP	J42.2
Mgéfi	J42.4

## Retrouver les conférences de la Maison de Santé:

18/11/2025 | 15:45 - 16:15

Quels principes doivent guider les AO dans la mise en place d'une PSC performante au sein des collectivités locales ? Organisé par Mgéfi

18/11/2025 | 11:15 – 11:45 Organisé par MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

19/11/2025 | 15:00 - 15:30

Comment bien accueillir les internes et futurs médecins dans sa ville ? La solution HomeDoc!

Organisé par HomeDoc

19/11/2025 | 15:45 - 16:15 Organisé par MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Liste arrêtée au 06/11/2025